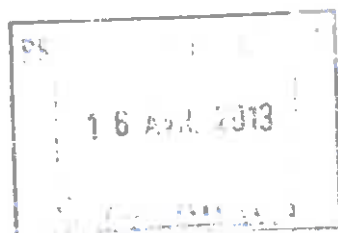
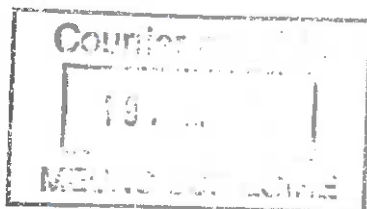




MAIRIE



Ville de Meung-sur-Loire

32 rue du Général de Gaulle
45130 Meung-sur-Loire

Téléphone :
(0)238 469 494

Télécopie
(0)238 447 667

E-mail :
maire@meung-sur-loire.com

Site internet :
www.meung-sur-loire.com



Ministère de l'Intérieur
Ministère de l'Environnement

COMMUNE DU SITE INSCRIT

ARRÊTÉ

Interdiction du camping sauvage, bivouac, des feux de camps et de plein air diurnes ou nocturnes

Le Maire de la Commune de MEUNG-SUR-LOIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ses articles L2212-1, L2212-2, L2212-4, et L2224-17,
Vu le Code Pénal et notamment ses articles R 610-5,
Vu le Code de la Santé Publique et le Règlement Sanitaire Départemental,
Vu le Code de l'Environnement,

Considérant que la commune de MEUNG-SUR-LOIRE est située en bordure de La Loire et fait partie du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO,

Considérant que la commune de MEUNG-SUR-LOIRE fait partie du programme « Loire à Vélo » instauré par le Conseil Général du Loiret et donc constitue un lieu très fréquenté en période estivale notamment,

Considérant que la préservation de ces espaces naturels sensibles, classés Natura 2000, ZPS (Zone Protection Spéciale « Vallée de la Loire du Loiret »), passe par des actions de préventions en matière de pollution et de protection de la faune et de la flore sur la commune,

Considérant que la pratique du camping sauvage et bivouac constitue un réel danger pour la flore et la faune et une nuisance importante pour les habitations proches du fleuve,

Considérant qu'il y a lieu, pour des motifs de sécurité d'interdire la pratique des feux de camps et de plein air, l'utilisation de réchaud et de barbecue, de jour comme de nuit sur l'ensemble de la commune,

Considérant que la commune comporte sur son territoire une aire aménagée de 10 emplacements dédiés au camping-car, des chambres d'hôte, gîtes et hôtels qui peuvent accueillir les visiteurs,

Article 1 : La pratique du camping sauvage et bivouac par l'installation de caravanes ou de tentes, la pratique des feux de camps et de plein air, l'utilisation de réchauds et barbecues, est strictement interdite de jour comme de nuit sur l'ensemble du domaine public communal de MEUNG-SUR-LOIRE.

Les touristes de passage ou visiteurs occasionnels trouveront dans les gîtes, chambres d'hôte, hôtels et emplacements camping-car communaux ainsi que dans les camping public et privés des communes avoisinantes, les moyens d'hébergement nécessaires pour les accueillir.



Article 2 : La pratique du pique nique est tolérée sous réserve expresse du respect de la faune et de la flore ; tout abandon de détritus ou dégradation de l'environnement est strictement interdit et sera poursuivi.

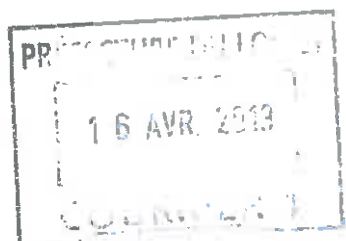
Article 3 : Les infractions au présent arrêté donneront lieu à l'établissement de rapports ou de procès verbaux de constatations et seront poursuivies conformément aux lois en vigueur. Tout contrevenant s'expose à une amende prévue par le code pénal, et le code de l'environnement allant de la 1ère à la 5ème classe selon la nature de la contravention.

Article 4 : La responsabilité du contrevenant est engagée selon l'article 1384 du code civil si les dépôts de déchets de pique nique, les conséquences d'un feu de camp ou de barbecue venaient à causer des dommages à un tiers.

Article 5 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance de la population par affichage en mairie et sur les panneaux prévus à cet effet.

Article 6 : Le Maire , La Gendarmerie de MEUNG-SUR-LOIRE, et la Police Municipale de la commune seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de faire appliquer le présent arrêté.

Article 7 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du Loiret et à la Gendarmerie de MEUNG-SUR-LOIRE.



Meung-sur-Loire, le 12 Avril 2013

Le Maire,



Pauline MARTIN

Ville de Meung-sur-Loire

32 rue du Général de Gaulle
45130 Meung-sur-Loire

Telephone :
(0)238 469 494

Télécopie :
(0) 238 447 667

E-mail :
maire@meung-sur-loire.com

Site internet :
www.meung-sur-loire.com



Communauté de Communes
du Sud-Loiret

COMMUNE DU SUD-LOIRET